

10<sup>ème</sup> édition



CHAMPIONNAT  
DE FRANCE

DE TRAIL

SAPEURS • POMPIERS

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAMEDI 13  
SEPTEMBRE  
2025

CHANTONNAY  
(Vendée)



Cliquez ici  
pour découvrir  
la vidéo  
de l'évènement !



Fédération Nationale  
SAPEURS • POMPIERS  
DE FRANCE



UNION RÉGIONALE  
SAPEURS • POMPIERS  
OUEST



UNION DÉPARTEMENTALE  
SAPEURS • POMPIERS  
DE LA VENDÉE

# Bienvenue en Vendée !



Située dans la région Pays de la Loire, la Vendée est connue pour ses paysages variés et son riche patrimoine historique. Bordée par l'océan Atlantique à l'ouest, elle offre plus de 250 km de côtes, dont de magnifiques plages de sable fin comme celles des Sables-d'Olonne et de Saint-Jean-de-Monts.

L'arrière-pays vendéen est marqué par des bocages verdoyants et le Marais poitevin. Le département abrite également des sites historiques majeurs, tels que le Puy du Fou, célèbre parc à thème historique, et les vestiges des guerres de Vendée qui ont marqué la Révolution Française.

Le dynamisme économique de notre département repose sur le tourisme, l'agriculture et l'industrie, avec des entreprises reconnues à l'international. Notre territoire conjugue ainsi traditions, nature et modernité, attirant chaque année de nombreux visiteurs et de nouveaux habitants.

Côté gastronomie, la Vendée est réputée pour sa brioche vendéenne, ses mogettes (haricots blancs) et ses fruits de mer. Elle bénéficie d'un climat océanique doux, idéal pour les activités de plein air.

**Venez vite nous rejoindre !**



## Le mot du Président de la FNSPF



Chères et chers collègues et ami(e)s sapeurs-pompiers,

Le 10<sup>ème</sup> championnat de France sapeurs-pompiers de Trail qui va rassembler près de 700 athlètes pompiers à Chantonay (Vendée), le 13 septembre prochain, est très attendu de tous.

Je sais que cette nouvelle édition va mettre en compétition nos plus grands sportifs qui ont à cœur de relever le défi des 30 km avec dénivelés.

Dans ce type d'épreuves, les sportifs se dépassent tout en offrant un moment de bonne humeur et de cohésion. Et ces valeurs que le sport et la compétition convoquent sont communes à celles des sapeurs-pompiers. Valeurs que tout un chacun pourra retrouver également dans le trail solidaire ouvert à tous, en seconde partie.

Je ne doute donc pas que cette édition sera une réussite, grâce à l'UDSP 85, grâce à tous les bénévoles, et grâce aux participants.

Que ce championnat soit sportivement et fraternellement mémorable ! Bon championnat à toutes et à tous !

**Jean-Paul Bosland**

*Président de la Fédération Nationale  
des Sapeurs-Pompiers de France  
et de l'Œuvre des Pupilles*



## Le mot de la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS 85



Je me félicite que notre magnifique territoire ait été choisi par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, pour accueillir le 10<sup>ème</sup> championnat de France de Trail sapeurs-pompiers, le 13 septembre 2025 à Chantonnay.

Les valeurs du sport me sont chères, à titre tout d'abord personnel, mais également au titre de ma présidence de la Commission Sport du Conseil Départemental.

Aussi, je suis fière que les sapeurs-pompiers Vendéens se soient portés candidats pour organiser cette manifestation et soient désormais pleinement engagés pour sa réussite.

Le Pays de Chantonnay est réputé pour ses randonnées pédestres depuis 2004 et la seule ville française inscrite au calendrier de l' « International Marching League » avec 24 autres pays.

La commune a déjà accueilli 3 championnats de France de cyclisme sur route.

Il ne lui manquait plus qu'être siège d'un championnat de France sapeurs-pompiers !

Pour la recherche de plaisir ou de victoire, cet évènement sera surtout, pour chacun des participants, l'occasion de se découvrir, de s'accomplir de se dépasser et surtout d'entretenir des liens d'amitié et de cohésion.

Je tiens à travers ces quelques mots, remercier et encourager tous ceux qui envisagent de concourir, et ce quel que soit leur SDIS d'origine, et tous ceux qui vont œuvrer, collectivités, associations, bénévoles et partenaires pour le bon déroulement de cette manifestation.

Bien sportivement à tous.

### **Bérangère Soulard**

*Présidente du Conseil d'Administration*

*du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée*



## Le mot de Madame le Maire de Chantonnay



Chantonnay est régulièrement saluée pour sa qualité de vie, la préservation de son environnement et le dynamisme de ses associations. Ses parcours, nichés au coeur de paysages naturels, invitent à la découverte et nous serons ravis de pouvoir les partager avec les participants et les visiteurs lors de ce championnat. Reconnaissable pour son engagement envers le sport, la ville porte depuis 2013 le label départemental de « Ville sportive », décerné par le Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire.

Grâce à la topographie variée de notre territoire, nous avons eu l'honneur d'accueillir des événements sportifs d'envergure, tels que le Tour de France en 1997 et les Championnats de France de Cyclisme sur Route en 2006, 2010 et 2015. Et, depuis plus de vingt ans, la marche internationale « Randonnée 4 Jours en Chantonnay Vendée » (R4JCV) qui attire chaque année plus de 5 500 marcheurs lors du week-end de l'Ascension. Nous sommes également fiers de notre Trail du Champ du Loup, reconnu pour son organisation et son parcours exigeant, qui permet aux participants de découvrir la splendeur du bocage vendéen.

Le Championnat National de Trail des Sapeurs-Pompiers s'inscrit parfaitement dans cette lignée et représente une belle opportunité de faire briller Chantonnay sur la scène nationale. C'est avec une grande fierté que nous accueillerons, en 2025, cette 10<sup>ème</sup> édition organisée par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, le samedi 13 septembre. Nos sapeurs-pompiers de Chantonnay accueillent avec fierté cette manifestation, et chacun à sa place pourra apporter son concours à la bonne organisation de cette épreuve sportive.

Au-delà de la compétition, cet événement incarne des valeurs fondamentales qui nous tiennent à coeur : la solidarité, l'esprit d'équipe et le service. Il sera l'occasion de promouvoir la pratique sportive parmi les sapeurs-pompiers mais aussi auprès des autres participants et plus largement des visiteurs.

Notre Village Vacances du Champ du Loup sera également un lieu idéal pour accueillir les sportifs et les amoureux de la nature.

Je suis convaincue que cet événement sera un immense succès ! Que chaque participant vive des moments de convivialité et d'accomplissement. Puissent les parcours magnifiques de Chantonnay inspirer des performances exceptionnelles. Bien sportivement à tous.

**Isabelle Moinet**  
Maire de Chantonnay



## Le mot du Président de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers



Chères et chers collègues sapeurs-pompiers,

C'est avec une immense fierté que je vous adresse ce mot d'introduction à l'occasion des Championnats de France de Trail Sapeurs-Pompiers. Cette compétition, véritable vitrine de notre engagement et de notre esprit de camaraderie, rassemble chaque année des athlètes de tout horizon qui, au-delà de leur passion pour le trail, partagent avant tout les valeurs de solidarité, de courage et de dépassement de soi qui caractérisent notre engagement de sapeur-pompier.

Le trail est une discipline exigeante qui, tout comme nos missions sur le terrain, demande rigueur et persévérance. En tant que sapeurs-pompiers, nous savons qu'un entraînement physique de qualité est essentiel pour accomplir notre devoir avec efficacité et sécurité.

J'encourage donc toutes celles et tous ceux d'entre vous qui le souhaitent à relever ce défi et à vivre cette expérience unique. Qu'il s'agisse de découvrir la discipline ou de viser les podiums, chaque participant contribuera à l'essor de cette belle aventure collective. Votre détermination et votre engagement, tant sur les terrains de course que dans vos interventions au quotidien, sont des exemples pour tous.

En espérant vous retrouver nombreux à cet événement, je vous adresse mes encouragements les plus sincères et vous souhaite à tous une préparation fructueuse et une compétition couronnée de succès.

Sportivement,

**Capitaine Patrick Blanchet**

*Président de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers de l'Ouest*



## Le mot du Directeur Départemental du SDIS 85



Les sapeurs-pompiers de la Vendée accueilleront le samedi 13 septembre 2025, sur la commune de Chantonay, le championnat de France sapeurs-pompiers de Trail.

Je remercie la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) de faire une nouvelle fois confiance aux Vendéens pour accueillir une manifestation nationale.

Après l'organisation d'un cross national à St Laurent-sur-Sèvre en 1989, d'un triathlon à l'Aiguillon-la presqu'île en 2013, d'un semi-marathon national des sapeurs-pompiers à Chavagnes-en-Pailliers en 2016, c'est désormais l'organisation du championnat de France sapeurs-pompiers de Trail 2025 qui est confiée aux sapeurs-pompiers de la Vendée.

Les valeurs du sport sont quotidiennement portées par chacun des sapeurs-pompiers.

Si l'habitude, pour chacun d'entre eux, d'une pratique sportive régulière garantit la réalisation des missions et agit comme un facteur de cohésion et de développement de l'esprit et du corps, cette compétition sera aussi l'occasion de mettre en avant le goût de l'effort, le dépassement de soi et d'enregistrer de belles performances sportives.

Les sapeurs-pompiers de la Vendée sont honorés d'accueillir cette épreuve sportive prestigieuse dans un cadre d'exception qui ravira, je l'espère, chacun des athlètes comme ceux qui les accompagnent.

Bienvenue à tous en Vendée et que le meilleur gagne !

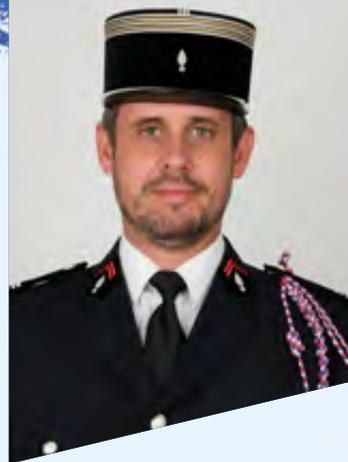
**Contrôleur Général Matthieu Mairesse**

*Directeur départemental du Service*

*Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée*



## Le mot du Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers



Chers Sapeurs-Pompiers, chers amis sportifs,  
C'est avec un immense honneur et une grande fierté que je vous accueille, au nom de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vendée, pour les Championnats de France de Trail des Sapeurs-Pompiers 2025, qui se dérouleront dans notre beau département le 13 septembre prochain. La Vendée, réputée pour son patrimoine naturel exceptionnel, sa diversité de paysages, et son esprit d'accueil, sera le théâtre d'une compétition d'une grande intensité et d'une solidarité sans égale. Nous sommes ravis de pouvoir mettre en valeur non seulement la discipline du trail, mais aussi l'esprit de camaraderie et de dépassement de soi qui animent les sapeurs-pompiers.

Cet événement représente bien plus qu'une simple compétition sportive. Il incarne les valeurs fondamentales de notre passion : courage, engagement et esprit d'équipe. C'est l'occasion pour nous tous de montrer, une fois de plus, que les sapeurs-pompiers ne se contentent pas d'intervenir sur les terrains de danger et de secours, mais qu'ils sont aussi capables de se surpasser dans des défis sportifs tels que ce trail.

Je tiens à remercier tous les bénévoles, partenaires et acteurs locaux qui ont contribué à l'organisation de cet événement. Votre soutien est essentiel pour le succès de cette journée, et je vous assure que votre accueil et votre enthousiasme seront ressentis par tous les participants. Je souhaite bonne chance à tous les compétiteurs qui se lanceront sur les sentiers de la Vendée. Que cette journée soit placée sous le signe de la performance, de la solidarité et du partage, et qu'elle soit un moment inoubliable dans nos mémoires.

Vive les sapeurs-pompiers de la Vendée, et vive le Championnat de France de Trail des Sapeurs-Pompiers 2025 !  
Avec toute ma gratitude et mon respect,

**Lieutenant-colonel Alexis PAQUEREAU**  
*Président de l'Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers de la Vendée*



# Inscriptions



## L'EXPERTE :

Trail de 30km et 1024m D+  
3 ravitaillements  
> Départ à 12h

Course support du championnat de France  
des sapeurs-pompiers, réservée  
aux adhérents à la FNSPF.

## LA DÉCOUVERTE :

Trail de 15km et 450m D+  
1 ravitaillement  
> Départ à 13h

Course ouverte à tous !  
**Accessible aux joëlettes !**



**Inscription uniquement  
via le site *Espace Compétition* :**

**Cliquez ici  
pour vous  
inscrire !**



**Pour tous renseignements concernant  
l'aspect administratif et sportif :**



[trailfrance2025@sdis-vendee.fr](mailto:trailfrance2025@sdis-vendee.fr)



02 51 45 49 42



**UDSP 85  
177, rue Newton - Les Oudairies  
BP 695  
85017 LA ROCHE SUR YON**



**CHAMPIONNAT  
DE FRANCE  
DE TRAIL**  
SAPEURS • POMPIERS

# Infos pratiques : retrait des dossards



## 3 possibilités pour retirer votre dossard :

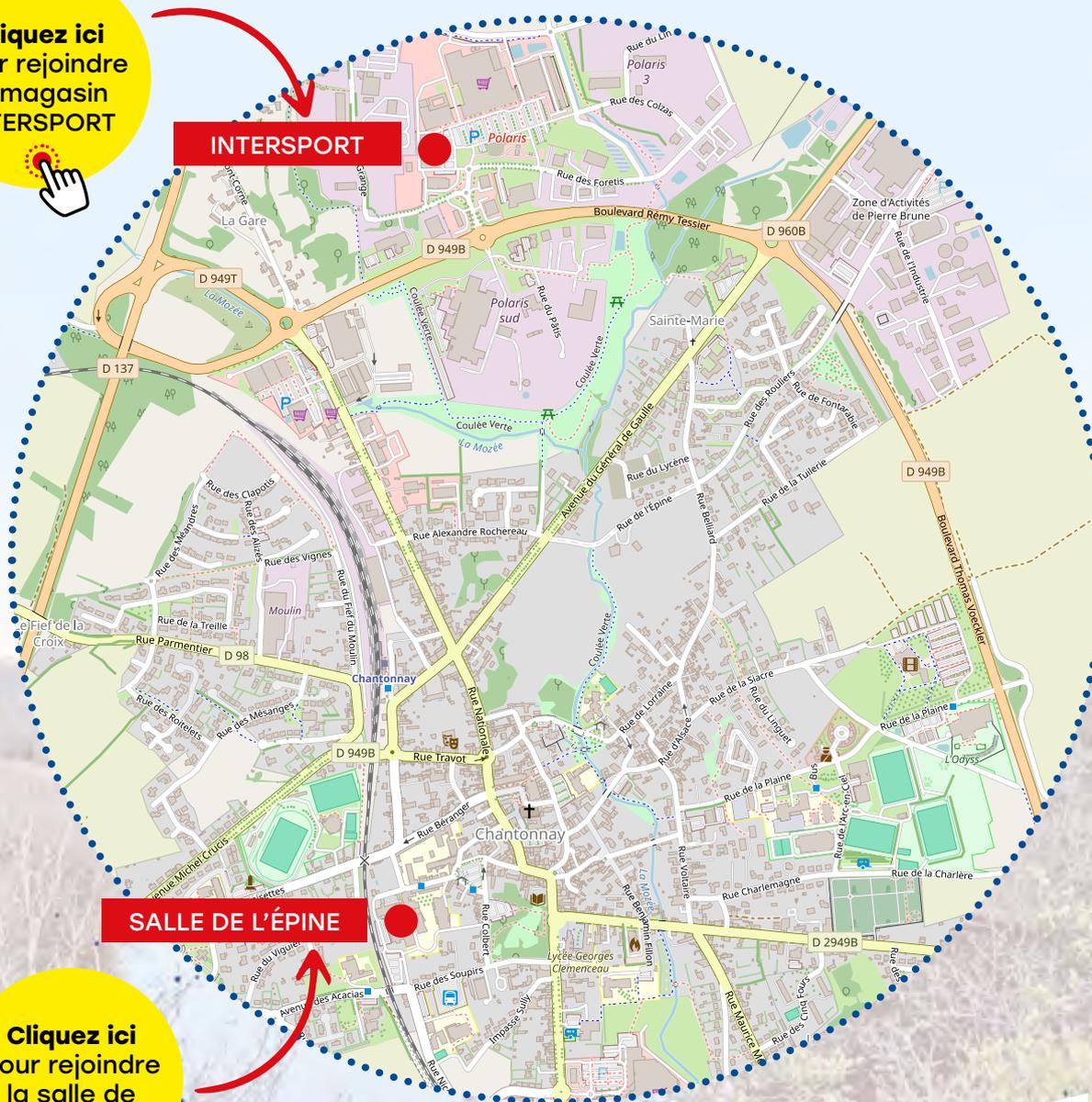
### > Vendredi 12 septembre

- de 14h à 17h30 > magasin INTERSPORT - Chantonnay
- de 18h à 20h > Salle de l'Épine - Chantonnay

### > Samedi 13 septembre

- de 9h à 11h30 > Salle de l'Épine - Chantonnay

Cliquez ici pour rejoindre le magasin INTERSPORT



Cliquez ici pour rejoindre la salle de l'Épine



**CHAMPIONNAT  
DE FRANCE  
DE TRAIL**  
SAPEURS • POMPIERS

# Infos pratiques : les courses



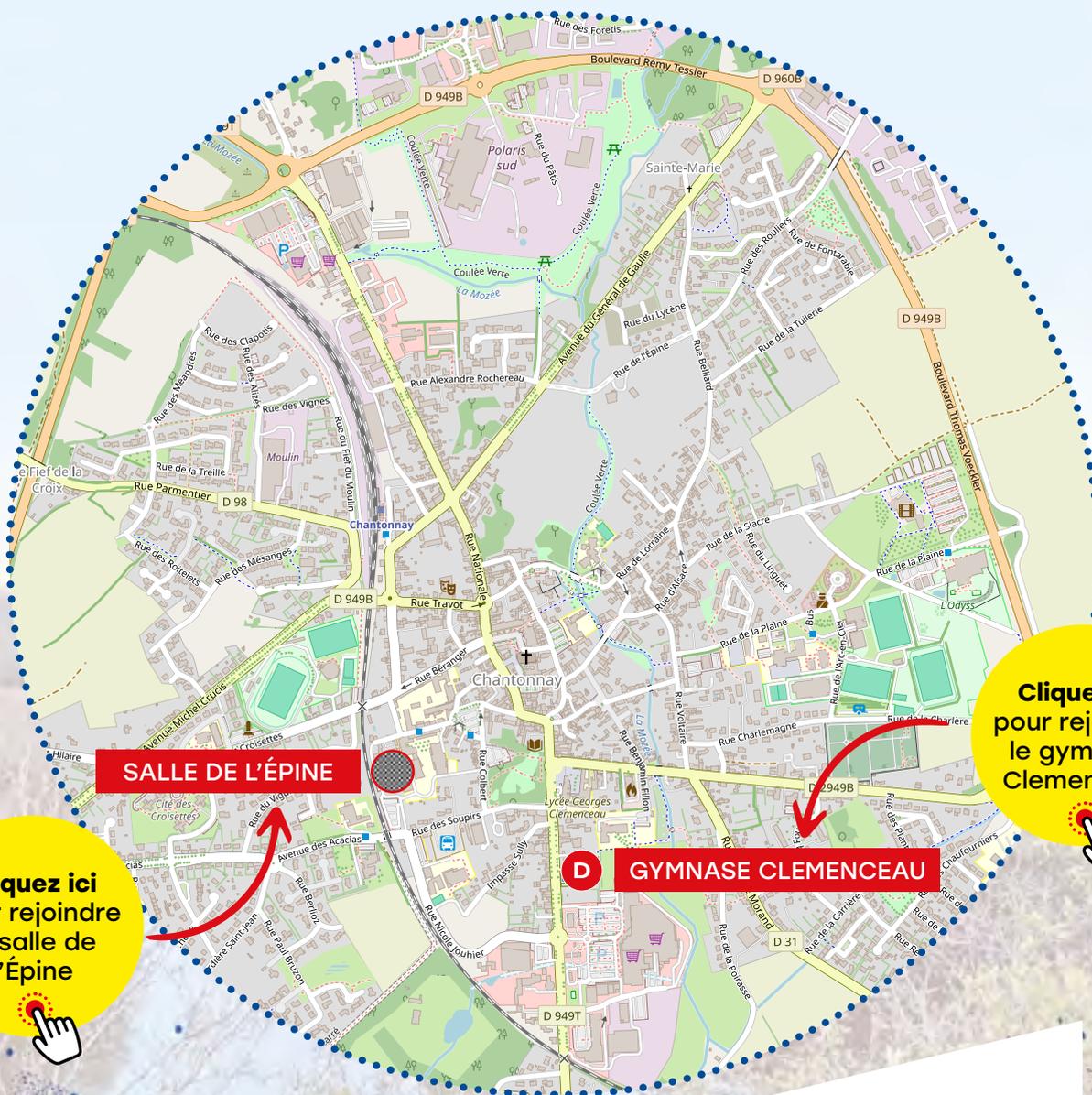
## > **SITE DES DÉPARTS : Gymnase Clemenceau - Chantonnay**

- **11h45** > Briefing et échauffement
- **12h00** > **Départ de L'Experte 30 km**  
(course support des championnats de France)
- **12h45** > Briefing et échauffement
- **13h00** > **Départ de La Découverte 15 km**



## > **SITE DES ARRIVÉES : Salle de l'Épine - Chantonnay**

- **14h00** > estimation d'arrivée du vainqueur du 15 km
- **14h15** > estimation d'arrivée du vainqueur du 30 km



**SALLE DE L'ÉPINE**

**D GYMNASSE CLEMENCEAU**

**Cliquez ici  
pour rejoindre  
la salle de  
l'Épine**

**Cliquez ici  
pour rejoindre  
le gymnase  
Clemenceau**



**CHAMPIONNAT  
DE FRANCE  
DE TRAIL**  
SAPEURS • POMPIERS

# Infos pratiques : animations d'après-courses



## > **SITE DES ARRIVÉES :** **Salle de l'Épine - Chantonnay**



- **15h00** > remise des récompenses du 15 km
- **18h30** > remise des récompenses du 30 km



- **19h00** > moment de convivialité



- **19h30** > soirée festive avec le groupe «Joyeux Bordel» suivi d'un DJ.  
Soirée organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Chantonnay.



**Possibilité de restauration  
sur place :**

**MENU À 15€ / PERSONNE**

- Crudités
- Poulet (1/2) / frites
- Tartelette aux fruits  
(boissons non comprises)

> Réservation lors de votre inscription sur la  
plateforme Espace-Compétion



# Hébergements



## Plusieurs possibilités de logements :

### > Le Village Vacances de Chantonnay

**Capacité :**

- 30 gîtes de 4 personnes
- 10 gîtes de 6 personnes



Cliquez ici  
pour plus  
d'informations



**Le + :**

Le Village Vacances est situé  
aux abords du parcours.

Idéal pour suivre la course au  
plus près des coureurs !

### > Via l'office de tourisme du Pays de Chantonnay :

**De nombreuses solutions d'hébergements  
vous seront proposées :**

- Hôtels, campings
- Gîtes
- Chambres d'hôtes



Cliquez ici  
pour accéder  
au site



#### > Contact

 02 44 40 20 06

 [tourisme@cc-paysdechantonnay.fr](mailto:tourisme@cc-paysdechantonnay.fr)

**Du 1<sup>er</sup> Avril au 30 septembre :**

Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
Le samedi matin : 9h30 à 12h30

**Du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars :**

Mardi : 9h30 à 12h30  
Mercredi : 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
Vendredi : 9h30 à 12h30  
Samedi : 9h30 à 12h30



## • Organisateurs des épreuves

Il est organisé par l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Vendée, sous l'égide de l'Union Régionale GUDSO et de la Fédération Nationale des sapeurs-pompiers de France, avec le concours du SDIS de la Vendée, un championnat de France de trail des Sapeurs-pompiers.

## • Epreuves

Le championnat de France de Trail des sapeurs-pompiers est un événement au sein duquel sont proposées deux épreuves de pleine nature empruntant des sentiers et des chemins, publics et privés, de toute nature.

Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

## • Les Parcours

- L'experte : parcours Trail de 30km et 1024m D++, comprenant 2 ravitaillements. Départ le samedi 13 septembre 2025 à 12h. Course support du championnat de France des sapeurs-pompiers.
- La découverte : parcours Trail de 15km et 326m D++, comprenant 1 ravitaillement. Accessible en joëlette. Départ le samedi 13 septembre 2025 à 13h.

Les départs seront donnés du gymnase Clémenceau au 31 Av. Georges Clemenceau à Chantonnay (85110).

- Accès à l'aire de départ 30 mn avant le départ.
- Briefing de course obligatoire sur l'aire de départ 15 mn avant le départ.

Il est impératif aux participants d'assister au briefing d'avant course.

- Des commissaires seront répartis le long du parcours pour assurer :
  - la régularité du classement (chaque coureur suit le tracé dans sa totalité)
  - la sécurité des participants (contrôle d'abandon ou de défaillance passagère).

- 2 tapis de contrôle seront installés sur le parcours.

## • Conditions de participation :

Pour participer, il est indispensable :

- D'être apte physiquement (PPS-3 mois / licence FFA à jour / certificat)
- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cette compétition.
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve
- De savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles (température élevée, vent, froid, pluie)
- De savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures.
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature, la sécurité dépend de l'entraide entre coureurs et de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles ou imprévisibles (aléas climatiques de type orage).

## • Tarifs

L'experte : 25 euros jusqu'au 30 avril ; 30 euros du 1er mai au 31 juillet ; 40 euros à partir du 1er août.

La découverte : 15 euros

L'inscription à l'experte n'est possible que pour les adhérents ou affiliés à la FNSPF.

## • Inscriptions

**Le début des inscriptions sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, uniquement en ligne sur la Plateforme : Espace Compétition. Les documents évoqués ci-dessus seront à télécharger sur la plateforme Espace compétition lors de votre inscription. Il sera possible de modifier votre inscription à tout moment avec les codes reçus lors de votre première connexion**

- Chaque course est limitée à 600 participants
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 01/09/2025 dernier délai.
- Aptitudes médicales, documents à fournir :
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du trail en compétition (daté de moins d'un an à la date de la compétition),  
OU
  - Le Parcours de Prévention Santé (PPS) (daté de moins de 3 mois à la date de la compétition),  
OU
  - Une licence FFA (valide dans la période de la compétition) .

- L'attestation d'appartenance SDIS/UDSP/FNSPF est obligatoire.
- Cette épreuve est ouverte à tous les adhérents de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF).
- Les militaires de la BSPP et les Marins pompiers sont admis également sous réserve d'être adhérents de la FNSPF via leur association sportive (ASSASP) ou par voie de convention Fédérale.
- Peuvent également participer les Sapeurs-Pompiers des Principautés de Monaco et d'Andorre en activité.

Rappel : L'inscription se fera uniquement en ligne sur le site Espace compétition (à compter du 01/02/2025).

## ATTENTION !!!

**Pour les désistements, pas de remboursement sans certificat médical, établi préalablement à la date de l'épreuve.**



## • Catégories

Les catégories sont définies par rapport aux tableaux de la Fédération Française Athlétisme et correspondantes aux années de naissance le jour de l'épreuve.

Catégories Hommes et Femmes	Année de naissance
Master 6	1957 à 1961
Master 5	1962 à 1966
Master 4	1967 à 1971
Master 3	1972 à 1976
Master 2	1977 à 1981
Master 1	1982 à 1986
Master 0	1987 à 1991
Seniors	1992 à 2003
Espoir	2004 à 2006
Junior	2007-2008
Cadet	2009-2010

## • Retrait des dossards

Le retrait se fera au magasin Intersport de Chantonnay :

- le vendredi 12 septembre à partir de 14h00 et jusqu'à 17h30.

Le retrait se fera à la salle de sport de l'épine, rue Gambetta :

- le vendredi 12 septembre à partir de 18h00 et jusqu'à 20h00.

- le samedi 13 septembre à partir de 9h00 et jusqu'à 12h30.

Le retrait sera possible uniquement pour :

- Les inscriptions validées ou sur présentation d'un ou des documents manquants, définis à la rubrique aptitudes médicales du paragraphe inscriptions.

Lors du retrait des dossards, un cadeau d'accueil sera remis à chaque participant.

## • Esprit de l'épreuve

Charte de bonne conduite, chaque coureur s'engage à :

- Respecter la faune et la flore : aucun déchet ne doit être jeté en dehors des zones et/ou des poubelles prévues à cet effet.

- Respecter le balisage, seul garant d'une bonne orientation.

- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.

- L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.

- Venir en aide à un concurrent en difficulté ou en situation dangereuse.

## • Ravitaillements

- L'experte : deux ravitaillements sont mis en place au Km10 et Km18.5 (solide et liquide). Un point d'eau supplémentaire au Km7

- La découverte : un ravitaillement est mis en place au Km7

- Une collation est prévue à l'arrivée (sucré et salé).

## • Balisage

Le balisage se fera avec des drapeaux de repérage. Le kilométrage peut être indiqué tous les 10 km.

## • Matériel obligatoire

Chaque coureur devra disposer au départ d'une réserve d'eau de 500ml minimum.

Matériel et réserve alimentaire conseillés :

- Gobelets réutilisables (pas de gobelet fourni par l'organisation sur les ravitaillements)**

- Epingles à nourrice
- Réserve alimentaire
- Téléphone portable
- Bande type « élastoplast »

Cette liste pourra être complétée par l'organisation les jours précédents la course en fonction des conditions météorologiques.

Un Contrôle inopiné pourra être mené par l'organisation à l'entrée de l'aire de départ.

## • Secours, sécurité, abandon

Les secours seront assurés par les jaloneurs, les sapeurs-pompiers et une équipe médicale.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un signaleur ou à une personne de l'organisation sur un des ravitaillements

- En appelant le PC course (le numéro d'appel de l'organisation sera communiqué lors du retrait de votre dossard et lors du briefing)

- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

- En composant le 18 le 15 ou le 112.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Les secouristes sur avis médical et le médecin officiel sont en particulier habilités :

- À mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

- À faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'abandon il est impératif et obligatoire de le signaler au signaleur le plus proche et de remettre le dossard du concurrent ayant cessé la compétition.

A partir des ravitaillements, il pourra être mis en place par l'organisation des navettes de rapatriement jusqu'au site d'arrivée.

## • Assurance

Responsabilité civile :

L'organisation est assurée pour son compte dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de la Vendée auprès de la Mutuelle Nationale des Sapeur-pompier de France (MNSPF).

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.



## • Contrôle-chronométrage

Le dossard devra être obligatoirement porté de manière lisible au niveau de la poitrine ou ceinture porte dossard (épingles à nourrice à votre charge), pour que les contrôleurs positionnés sur le parcours puissent vous pointer afin d'assurer une parfaite régularité de la course et que la puce électronique soit bien captée à l'arrivée.

## • Contrôle anti-dopage (article R. 232-48)

Des locaux seront mis à disposition pour le contrôle anti dopage. Toutes les personnes inscrites à cette compétition peuvent être contrôlées qu'elles soient ciblées, tirées au sort, ou désignées par l'organisation à la demande du préleveur habilité.

En portant le numéro du coureur avec la mention de l'infraction sur le bordereau remis au juge principal à l'issue de l'épreuve. Les athlètes concernés n'en sont avertis qu'après leur arrivée.

## • Résultats et récompenses

L'experte :

La remise des prix aura lieu le samedi à 18h30 sur le site d'arrivée.

Un classement général et par catégorie est établi.

Un lot sera remis aux 3 premiers Hommes et Femmes du classement scratch.

Un lot sera remis aux premiers de chaque catégorie : cadet, Junior, Espoir, Senior, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6..... (Pas de cumuls scratch et catégorie)

En cas d'attribution d'un lot, la présence du coureur récompensé est obligatoire.

La découverte :

La remise des prix aura lieu le samedi à 15h00 sur le site d'arrivée.

Un lot sera remis aux 3 premiers Hommes et Femmes du classement scratch.

En cas d'attribution d'un lot, la présence du coureur récompensé est obligatoire.

## • Le jury des épreuves est constitué :

- Du Directeur de la compétition : le D.D.S.I.S ou son représentant ;

- Du Président du jury : le Président de l'U.D.S.P. ou son représentant ;

- Des Membres du jury ci-dessous : le Responsable de la commission des sports de l'UDSP 85 ou son représentant ;

- 1 membre de la commission des sports de l'UDSP 85 ;

- Le responsable de l'organisation du Cross du centre de rattachement organisateur ;

- Le Conseiller technique des APS désigné par le DDSIS ;

**Les décisions du jury sont prises conformément au règlement de la F.F.A. et sont sans appel.**

## • Motifs de disqualification

Le comité d'organisation est habilité à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect, des règles suivantes :

- Refus du passage au poste de contrôle,
- Non-respect du parcours représentant un raccourci important,

- Non-respect de l'environnement notamment suite au Jet de détritux (acte volontaire) par un concurrent et ou un membre de son entourage,

- Non-respect des personnes (organisation ou coureur)

- Non-assistance à une personne en difficulté ,
  - Tricherie (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...),

- Absence de passage à un point de contrôle ,

- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste,

- Refus d'un contrôle anti-dopage,

- Départ d'un point de contrôle au-delà de l'heure limite ,

- Non-respect des consignes particulières de courses.

- Défaut de matériel obligatoire,

- Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de course.

## • Vestiaires et douches

Des douches et vestiaires pour les coureurs seront ouvertes au gymnase.

## • Droit à l'image

Par sa participation au championnat de France de Trail sapeurs-pompiers, chaque concurrent autorise l'utilisation et la communication de son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve sur tout support conformément aux dispositions légales ou réglementaires.

Pour les mineurs, lors de l'inscription sur la plateforme, une personne ayant l'autorité parentale devra compléter et joindre à l'inscription :

- L'autorisation de droit à l'image

- L'autorisation parentale.

## • Modification et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires de départ, les barrières horaires, les parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à modifier les parcours sans dédommagement pour les coureurs.

En cas de conditions extrêmes l'organisation se réserve le droit d'arrêter une épreuve en cours.

Elle se réserve également le droit d'annuler totalement et sans préavis l'ensemble des épreuves.

## • Acceptation du présent règlement

Tout concurrent reconnaît dès son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement, et en accepter toutes les clauses.

**Merci à nos partenaires**



**SUIVEZ NOTRE ACTU  
SUR  facebook**

**Rendez-vous le**

**SAMEDI 13  
SEPTEMBRE  
2025**

  
**Cliquez ici  
pour découvrir  
la vidéo  
de l'évènement !**

